



REGLEMENT PARTICULIER DEROULEMENT EDITION 2026

Date de la manifestation : mercredi 27 Mai 2026

1 PREAMBULE

Ce document complète le Règlement Général en apportant des précisions et des informations propres au déroulement de cette édition du Relais Inter-Entreprises du 27 mai.

2 CONTEXTE

- Cette édition sera dédiée à la mémoire de Harry Noyer, Président fondateur, décédé en juin 2025.
- Il n'y aura pas de parrain
- **Ville de départ : BAIE-MAHAULT**
Lieu : Devant la Mairie
7h00 : Départ des équipes
- **Ville d'arrivée : SAINT FRANCOIS**
Lieu : Bourg, de Saint François, devant la base nautique aux environs de
10h30 : Premières arrivées
- La distance totale à parcourir : 62,5 km environ soit 3 kms approximativement par relayeur

3 ROLE DES ACTEURS

3.1 1 Responsable d'équipe

Fourniture du dossier d'engagement complet à l'échéance prévue par l'Organisation et interlocuteur de l'organisation.

3.2 21 Relayeurs

Chaque relayeur doit se présenter obligatoirement avec sa pièce d'identité. Il lui sera remis un dossard, le bâton relais et son bracelet. Sans la présentation de sa pièce d'identité, le relayeur ne

prendra pas le départ.

NB : Arrivée au point relais 30 min avant l'heure de passage prévu

Ne pas oublier les autorisations parentales pour les mineurs de 15 à 18 ans.

Attention : N'oubliez pas vos épingles d'attache

3.3 3 Remplaçants

Membres d'une équipe remplaçant les titulaires de cette équipe en cas de forfait.

3.4 1 Contrôleur embarqué

Membre d'une équipe installé à l'avant côté chauffeur dans la voiture d'une autre équipe. Il a pour mission de recenser les manquements des relayeurs et plus globalement de l'autre équipe.

3.5 2 Assistants-juges

Membres d'une équipe qui seront positionnés sur l'un des 21 points relais ou sur la ligne d'arrivée.

3.6 Voitures suiveuses

Elles doivent être positionnées à 5h30 à l'un des emplacements prévus, en fonction du tirage au sort.
Les emplacements seront précisés lors des réunions plénières à venir

La voiture suiveuse officielle est une berline ou un minibus maximum 9 places et ne doit pas embarquer de relayeur.

4 RETROPLANNING PREVISIONNEL DE L'EDITION

✚ **15 Janvier 2026 : Ouverture des inscriptions en ligne**

✚ **Vendredi 13 février 2026 : 1^{ère} réunion d'information et présentation de l'édition**

✚ **Vendredi 13 mars 2026 : 2^{ème} réunion d'information**

✚ **31 Mars 2026 : Clôture des inscriptions en ligne**

✚ **Vendredi 10 avril 2026 : 3^{ème} réunion d'information. Fin des inscriptions et paiement engagement**

✚ **Jeudi 07 mai 2026 : 4^{ème} réunion d'information**

- Fourniture du dossier d'engagement complet par les responsables d'équipe de la liste des 24 relayeurs
- Remise du dossier complet de l'équipe

✚ **Jeudi 14 mai 2026 : Réunion des juges et assistants juges**

✚ **Vendredi 15 mai 2026 : Dépôt des listes complètes avec position des 21 relayeurs et documents réglementaires**

✚ **Mercredi 20 mai 2026 : Dernières limite dépôt des listes et documents**

✚ **Vendredi 22 mai 2026 : Remise packages et dépôt des supports de communication**

- Remise des packs d'eau aux équipes (date à confirmer)

Mercredi 27 mai 2026 : Jour J : 62,5kms environ, 21 relais de +/- 3kms par relayeur

- **5h30** : Positionnement des voitures suivies suivi le tirage au sort
- **5h45** : Début des inscriptions au point relais du départ
- **6h45** :
 - Clôture des inscriptions des relayeurs au point relais du départ
 - Fin des formalités des voitures suiveuses
- **7h00** : Top départ des équipes devant la Mairie de Baie-Mahault
- **10h40** environ : Arrivée des premiers

- 14h30 prévision arrivée du dernier participant : Clôture épreuve sportive

Samedi 6 juin 2026 : Soirée bilan et remis des trophées

5 FORMALITES ADMINISTRATIVES

5.1 Formalités préparatoires

- Paiement de la cotisation à la date d'échéance prévue par l'Organisation
- Les dossiers d'engagement comportant des modifications reçus au-delà de l'échéance (cf. rétroplanning) ne seront pas pris en compte.
- Sans la présentation de sa pièce d'identité, le relayeur ne prendra pas le départ et l'équipe sera pénalisée de 30 min et le bâton relais sera remis au point suivant au représentant de l'équipe par un membre de l'Organisation.

5.2 Formalités Jour J

- Signature de la feuille d'émargement par le représentant de l'équipe (ou son remplaçant officiel) et du contrôleur embarqué
- Remise du macaron officiel au représentant de l'équipe (ou à son remplaçant officiel) après vérification de l'immatriculation du véhicule.
- Remise de la fiche de suivi au contrôleur embarqué

6 REGLES DE L'EPREUVE

- L'épreuve comporte 21 relais ; aucun relayeur ne peut courir plus d'un relais.
- L'Organisation détermine les points de passage des relais. Leur emplacement peut varier légèrement en fonction des recommandations des organismes officiels pour des raisons de sécurité ou autres aléas.
- Constitution et le rôle de chaque membre de l'équipe : cf. site du R.I.E
- Toute équipe engagée doit accueillir et doit prendre en charge dans sa voiture officielle, le contrôleur embarqué d'une autre équipe. La désignation s'effectue par tirage au sort.
- La remise du dossier complet de l'équipe se fait obligatoirement lors de la réunion du début mai. 24 noms de relayeurs peuvent figurer sur cette liste. Les certificats médicaux devront obligatoirement être joint. **Le dossier d'engagement complet.**

- Les 21 relayeurs et les 3 remplaçants seront puisés dans cette liste par l'équipe.
- Défection d'une équipe : cf. Art.6 du Règlement Général
- Le relayeur doit être en place à son point relais, **au moins 30 minutes** avant l'horaire prévisionnel de passage (**voir le tableau d'affectation des juges assistants qui indique l'heure d'ouverture des relais**) Lors des contrôles de départ sur le point relais, le juge lui remettra son matériel (dossard et bracelet).
- Le bracelet lui sera enlevé au point relais suivant par les juges.
- Tout relayeur se trouvant à un point autre que celui désigné par son équipe, ne peut prendre le départ. Le bâton relais sera récupéré par le juge au point relais et remis au contrôleur embarqué qui suit ladite équipe, tout en gardant sa même place. A défaut le bâton sera remis à un juge à moto qui le portera au point selon le même principe.
- Les trois remplaçants ne peuvent être utilisés qu'en cas de forfait d'un titulaire. Le responsable d'équipe doit en faire la demande auprès du juge responsable du point relais concerné, qui la fait valider par le PC qui dispose des listes complètes de toutes les équipes, le remplaçant n'est autorisé à prendre le départ qu'après la validation positive du PC. Aucune autre forme de demande de remplacement ne sera autorisée.
- Les permutations de relayeurs sur les listes ne seront plus possibles passé le 15 mai 2026, deadline. Seuls les remplacements seront permis.
- Dans la limite du nombre imposé, une femme doit obligatoirement être remplacée par une femme.
- En cas de relayeur absent sur son point relais, l'équipe sera pénalisée de 30 min.
- Il appartient à chaque équipe de veiller au bon positionnement et au ravitaillement de ses relayeurs
- Des packs d'eau sont offerts par une entreprise partenaire, ils seront à récupérer une semaine avant la manifestation. Le lieu et la date de mise à disposition seront communiqués en temps utile par l'Organisation.
- Tout relayeur, sur décision de l'assistance médicale, « **pourra être stoppé** ». Le bâton sera récupéré par l'assistant médical (à moto) et remis au juge du point relais suivant. Aucune pénalité ne sera appliquée. L'équipe pourra continuer son parcours en gardant sa place initiale.
- Les membres de l'Organisation portant une chasuble sont chargés de veiller au bon déroulement de la manifestation dans le strict respect du règlement.
- Les **juges-assistants proposés** par les équipes et placés aux points relais désignés par l'Organisation ou à l'arrivée doivent impérativement émarger la fiche de présence sous peine de pénalité de 30 mn pour leurs équipes.
- Chaque équipe doit suivre son relayeur, ceci sans gêner la progression des autres relayeurs.
- En cas de défection du Contrôleur embarqué ou de l'un des Juges assistants placés sur les points désignés par l'Organisation, l'équipe devra désigner un remplaçant, avant le départ de la manifestation, sous peine d'une pénalité de 30 min.

7 NOTATION

7.1 Interdictions/Manquements/Fraudes/Infractions

La liste ci-dessous est non-exhaustive :

- Pour le relayeur
 - Les oreillettes,
 - Le casque audio
 - Le non-respect du code de la route
- Pour l'équipe
 - Le relayeur ne doit bénéficier d'aucune aide particulière, sauf pour le désaltérer.
 - Interdiction des véhicules de plus de 9 places comme voiture suiveuse ainsi que les bus de 40 places et plus.
 - Aucun cycliste, aucun motard, aucun coureur à pied ne sera toléré à son niveau (écart d'un mètre minimum)
 - L'équipe ne doit en aucun cas, embarquer son relayeur et ceci quel que soit le moyen de transport
 - Lancement d'objets publicitaires aux abords des routes
 - Les insultes et comportements agressifs
 - Pas plus d'une voiture officielle par équipe
 - La reproduction des documents officiels (*macaron ou autres*)
 - Les passagers ne doivent en aucun cas, s'asseoir sur le rebord des portières des véhicules, ou sortir le tronc du véhicule
 - Le non-respect manifeste du code de la route

7.2 Pénalités

La pénalité est forfaitaire indépendamment du nombre de manquement, soit 30 minutes.

Après 2 avertissements, l'équipe fera l'objet d'une pénalité.

Le relayeur surpris par l'Organisation à passer outre à au moins une de ces interdictions sera immédiatement stoppé, avec **30 mn de pénalité pour son équipe**.

Pour toute absence de la voiture officielle et /ou du contrôleur embarqué, une pénalité de 30 min sera appliquée.

Pour tout retard au départ de la manifestation, l'équipe sera pénalisée de 30 min et le relayeur prendra le bâton au prochain point en dernière position

L'équipe fautive et repérée par l'Organisation (*juges à moto en particulier*) écoperà soit d'une pénalité de 30 min, soit d'une disqualification selon la gravité de la faute commise. La faute sera notifiée verbalement à l'équipe (*responsable d'équipe dans sa voiture suiveuse officielle*) et puis au PC pour application immédiate.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser et d'exclure la participation de toute équipe qui

ne respecterait pas les dispositions de ce présent règlement. Il en va de même pour celle qui dérogerait aux valeurs morales et éthiques du RIE 27 mai.

8 CLASSEMENT

Le classement définitif des 10 premiers sera validé dans l'heure qui suit l'arrivée du dixième relayeur.

Bonne participation dans le respect et la tolérance !

Règlement Particulier révisé les 11 puis 14/12/2025